

Voreppe, le 3 septembre 2014

à

Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Monsieur le Maire
Mesdames et Messieurs

Vous avez proposé un changement de localisation de la chaufferie du réseau de chaleur.
Au cours des quelques débats engagés en Conseil Municipal, nous n'avons pas perçu d'arguments précis et pertinents sinon la volonté de répondre coûte que coûte à une promesse de campagne.
Malgré tout, nous n'avons pas souhaité nous opposer par principe à votre proposition. Nous pensions que vous engageriez sérieusement les études nécessaires pour vérifier ses conséquences sur le plan financier, technique, fonctionnel et sur les délais avant tout engagement. Et pourtant, vous avez décidé d'acquérir le terrain avant le résultat des études.

Nous avons posé 6 questions il y a plusieurs mois. A ce jour, nous n'avons aucune réponse factuelle alors que vous vous étiez engagés à nous donner tous les éléments début juillet.
Devons nous nous contenter d'un article euphorique, imprécis et partial du Dauphiné annonçant que tout va bien ? Ou d'un encart dans le journal municipal ? Curieuse considération pour les élus !

Je vous rappelle donc ces questions qui attendent toujours des réponses écrites, précises, chiffrées et vérifiées.

Question 1 : Quel est le coût réel de ce changement et qui va le prendre en charge ?

- « Les surcoûts seront pris dans l'enveloppe « imprévus » mis au budget de la construction. » Après nous avoir assuré lors du Conseil municipal du 22 mai que le surcoût serait négligeable pour le budget communal et nul pour les clients, la réalité d'un surcoût s'impose pourtant.
 - Quelle est la hauteur exacte de ce surcoût ?
 - L'enveloppe des imprévus sera-t-elle suffisante ?
 - Comment financera-t-on de vrais imprévus ?Le budget « pour imprévus » n'a pas pour objectif d'être consommé . Si le chantier se passe normalement ce sont autant de dépenses en moins pour la régie et les utilisateurs.
- Qui va prendre en charge le financement des 72000€ du terrain ? Ce terrain ne peut être considéré comme une réserve foncière intéressante. L'entreprise Vicat est trop sourcilieuse sur son usage pour qu'il puisse être réservé à un autre usage.

Question 2 : L'impact réel de ce changement sur le rendement et la consommation ?

- Pourquoi le projet retenu par l'Adème avait-il privilégié l'emplacement de la chaudière à Pignégy ? D'autres emplacements avaient été envisagés dans le secteur Mairie-Arcade mais avaient été abandonnés pour des raisons techniques.
Tous les spécialistes consultés avaient convenu que c'était la meilleure localisation :
 - parce qu'il est au centre géographique du réseau et surtout au plus près des utilisateurs les plus nombreux et les plus « gourmands », cet emplacement présentant pour eux le meilleur rendement, ce qui n'est pas négligeable en terme de consommation.
 - parce que cet emplacement était proche de Pluralis et de l'OPAC et permettait d'utiliser dans les meilleures conditions les chaudières gaz de Bourg-Vieux et de Volouise et de compléter le réseau avec la chaufferie bois de l'OPAC.
 - de plus la mairie étant propriétaire du terrain il n'y avait pas de surcoût foncier.

La décision d'installer la chaufferie dans ce secteur n'était donc pas le fruit du hasard, d'une lubie ou de la pression de qui que ce soit mais bien le fruit d'un travail sérieux et reconnu.

- Les réponses données en Conseil sur ce point ne nous ont pas rassurés ; il mérite d'être étudié avec sérieux et neutralité car l'impact potentiel sur la facture des clients est important et surtout durable.

Nous maintenons donc notre question sur l'impact de ce changement sur la consommation de combustible.

Nous ne pouvons nous contenter de l'assurance « *Qu'il n'y aura pas de surconsommation de la chaudière bois puisque la température requise pour les utilisateurs est assurée à l'arrivée et que la chaufferie est plus proche de l'Hoirie.* »

Question 3 : La gestion des bus sur Pignéguay (sportifs et écoliers) ?

Le projet retenu par l'Adème prévoyait une mutualisation des espaces de livraison de bois et de stationnement des bus pour les écoles et les manifestations sportives. Cette solution octroyait une place optimisée pour les bus et renforçait la sécurité des déplacements des enfants de Stravinsky et Achard et lors de manifestations sportives. Elle permettait le désengorgement des rues de Bourg-Vieux et Jacques Prévert non adaptées à la circulation des bus.

Qu'est-il prévu à ce sujet si le changement de localisation est définitivement acté ?

Question 4 : Qu'est-il prévu pour le devenir du terrain stabilisé ?

Nous avons prévu la réhabilitation du demi-terrain stabilisé.

Nous rappelons que le terrain en herbe n'était utilisé que 4 heures par semaine. A ce jour, le terrain synthétique peut être utilisé toute la journée et 7 jours sur 7. Depuis, le terrain stabilisé n'est plus occupé ni entretenu.

Dans une période de raréfaction de la ressource, nous ne pouvons nous contenter de la réponse de Monique Devaux qui estime curieusement « *qu'un terrain sportif n'a pas de prix.* »

Question 5 : L'accès des camions sur le nouveau site ?

Jusqu'à récemment, il n'était pas prévu de tourne-à-gauche en sortant du bâtiment (direction Voiron). A la sortie de cette nouvelle localisation, les camions auraient dû rejoindre Saint-Egrève pour leur demi-tour (information donnée en commission et confirmée en réunion publique par Mr Soubeyroux).

Nous avons relevé que dans ces conditions, les camions n'iraient sûrement pas jusqu'à Saint-Egrève : soit ils remonteraient l'avenue Honoré de Balzac et traverseraient le centre-bourg, soit ils tourneraient dans Volouise.

Suite à nos remarques, il semble que le Conseil Général ait finalement été questionné et aurait autorisé ce tourne-à-gauche. Mais la réponse en Conseil Municipal était très floue. Nous aimerions être rassurés et en avoir la confirmation formelle.

Question 6 : Les vestiges archéologiques sur le site ?

COREPHA nous avait alerté au moment de la construction de l'Arrosoir qu'un site potentiel se situait dans ce secteur.

Vous envisagez 4 à 6 mois de retard ([Voreppe Emoi de juillet 2014](#)). Des fouilles occasionneraient un retard encore plus conséquent. Avez vous contacté COREPHA et anticipé cette éventualité ?

Le retard de 4 à 6 mois lié au changement de localisation est déjà très important. Il occasionne la perte d'une saison de chauffe et l'impact sur le financement du projet n'est donc pas négligeable.

Ce retard annoncé reste donc encore très aléatoire et sera peut être plus important.

Sur ce point aussi nous attendons des précisions.

Au nom du Groupe Voreppe Avenir, je vous remercie de nous faire parvenir rapidement les réponses précises, chiffrées et par écrit à toutes ces questions.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints ; Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, l'assurance de nos sincères salutations.

Pour les élus de Voreppe Avenir

Jean DUCHAMP